
Procès-verbal de la séance régulière
du Conseil d'établissement,
tenue le lundi 8 avril 2024 à 19h
à l'école de la Source de Saint-Maurice,
sous la présidence de Mme Jessika Robinson sont présents :

Présents :

Jessika Robinson
Catherine Delisle
Geneviève Mayer
Mélanie Langlois
Mathieu Roberge

Caroline Bonenfant
Marie-Eve Boivin
Sylvie Ayotte
Susie Néron
Hélène Robitaille
Patrick Martel

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Mme Jessika Robinson, présidente, constate qu'il y a quorum et ouvre l'assemblée à 19 h.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Mme Jessika Robinson, présidente, présente l'ordre du jour à tous les membres présents.

CÉ-23/24-27

CONSIDÉRANT que le directeur a élaboré un projet d'ordre du jour ;
CONSIDÉRANT que ce projet d'ordre du jour a été préalablement communiqué aux membres
EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Jessika Robinson, il est résolu à l'unanimité
D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance régulière d'aujourd'hui, avec ajout au point 8.1 Sortie
maternelle.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CÉ-23/24-28

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIÈRE SÉANCE DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

CONSIDÉRANT que la direction de l'école a fait parvenir à tous les membres du Conseil d'établissement dans les délais requis par la Loi sur l'instruction publique, une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 février 2024.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Jessika Robinson, il est résolu à l'unanimité, D'ADOPTER le procès-verbal tel que rédigé.

4. SUIVI AU PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIÈRE SÉANCE DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

4.1 Formation des membres du CÉ, carnaval, brunch de Pâques, absences, plan de rattrapage.

- M. Patrick Martel rappelle aux membres de suivre la formation pour ceux qui ne l'ont pas déjà fait.
- Belle activité et belle collaboration avec M. Jocelyn Brouillette, le déneigeur de l'école de la Source, il a utilisé sa machinerie pour faire de grosses buttes de neige afin que les élèves puissent glisser.
- Remerciement aux organisateurs du brunch de Pâques.
- Mme Marie-Josée Dumas, TES a été engagée pour le remplacer Mme Mélanie Massicotte, et ce, jusqu'à la fin de l'année scolaire. Mme Sandra Tessier (SG) est en retour progressif et le congé de Mme Cindy Adam-Bergeron se prolonge. Mme Kathleen Duchaine et Mme Marie-Josée Dumas sont nouvellement employées au service de garde.

5. MOT DU PUBLIC

Aucun

6. DOSSIERS POUR CONSULTATION ou INFORMATION

Aucun

7. DOSSIERS POUR ADOPTION

CÉ-23/24-29

7.1 Principes pour les frais chargés aux parents

Le Centre de services scolaire a adopté la Politique relative à la gratuité scolaire et aux contributions financières pouvant être exigées des parents et des élèves conformément à l'article 212.1 de la Loi sur l'instruction publique (LIP). Cette politique s'applique de façon obligatoire à toutes les écoles et à tous les centres.

Conformément à l'article 77.1 de la LIP (100.3.2 de la LIP pour les centres) et dans le respect de l'article 7 de la LIP, la direction de l'école a proposé au conseil d'établissement une liste de principes d'encadrement qui seront pris en compte, par le personnel de l'école et la direction d'école, dans le choix des documents visés par le troisième alinéa de l'article 7 de la LIP et dans l'élaboration de la liste du matériel d'usage personnel requis pour les services dispensés par l'école.

Les principes d'encadrement proposés par la direction de l'école seront également pris en compte dans le choix des manuels scolaires et du matériel didactique requis pour l'enseignement des programmes d'études proposés par les enseignants (art. 96.15 LIP);

Les principes d'encadrement proposés sont cohérents avec :

- les différentes politiques du Centre de services scolaire balisant certains frais ainsi que leur gestion;
- le projet éducatif de l'école qui a été adopté par le conseil d'établissement (art. 74 LIP);
- les caractéristiques et les attentes de la communauté desservie par l'école (art. 74 LIP).

Le conseil d'établissement a tenu compte des autres contributions qu'il a approuvées ou qui lui sont proposées, lorsqu'il s'est penché sur les principes d'encadrement proposés par la direction d'école.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Jessika Robinson, il est résolu :

D'ÉTABLIR les principes d'encadrement qui seront pris en compte dans l'élaboration des listes de matériel d'usage personnel, du choix des documents visés par le troisième alinéa de l'article 7 de la LIP et du choix de manuels scolaires et du matériel didactique pour l'année scolaire 2024-2025. Ces principes d'encadrement sont déposés en annexe;

DE MANDATER la direction pour qu'elle s'assure que les listes préparées par le personnel de l'école respectent lesdits principes, avant de les approuver et de les déposer au conseil d'établissement.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Susie Néron, il est résolu :

D'ADOPTER les principes pour les frais chargés aux parents tels que déposés.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7.2 Attestation du déploiement des sommes relatives aux mesures dédiées et protégées

CONSIDÉRANT que conformément à la Loi sur l'instruction publique, le Conseil d'établissement doit adopter et transmettre au Centre de services scolaire du Chemin-du-Roy son budget de fonctionnement et d'investissement pour l'année scolaire 2023-2024 ;

CONSIDÉRANT que le Ministère de l'Éducation du Québec dans le cadre des mesures dédiées et protégées alloue des montants au Centre de services scolaire du Chemin-du-Roy;

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire du Chemin-du-Roy alloue des crédits alloués aux établissements ou alloue des ressources à l'établissement en fonction de choix budgétaires faits par la direction dans le cadre des mesures dédiées et protégées ;

CÉ-23/24-31

CONSIDÉRANT que des ajouts de ressources ont été faits par le Centre de services scolaire du Chemin-du-Roy dans l'établissement en fonction de choix budgétaires par la direction et que ces sommes ne font pas partie du budget de l'établissement ;

CONSIDÉRANT la liste des mesures dédiées et protégées déposées qui atteste le déploiement de ces mesures / ressources dans l'établissement;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Caroline Bonenfant ;

D'ATTESTER que des sommes relatives aux mesures dédiées et protégées ont été transférées par crédits alloués à l'établissement et que leur déploiement a été prévu dans le cadre du budget de l'établissement;

D'ATTESTER que des sommes relatives aux mesures dédiées et protégées ont été transférées par l'ajout de ressources dans l'établissement

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7.3 Règles de fonctionnement SDG 2024-2025

Le document des règlements généraux communs à tous les services de garde du Centre de services scolaire ainsi que les particularités relatives au service de garde de notre école.

CONSIDÉRANT l'article 76 de la Loi sur l'instruction publique qui stipule que le conseil d'établissement approuve les règles de conduite et les mesures de sécurité proposées par le directeur de l'école ;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction de l'école ;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Geneviève Mayer, membre du Conseil d'établissement, d'approuver les règlements généraux du service de garde de l'école de la Source.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CÉ-23/24-32

8. DOSSIERS POUR APPROBATION

8.1 Domaine Joriane

Mme Caroline Bonenfant présente la sortie au Domaine de Joriane, pour les élèves de la maternelle, le 6 mai prochain. Cette activité est entièrement gratuite.

CONSIDÉRANT l'article 87 de la Loi sur l'instruction publique qui donne le mandat au conseil d'établissement d'approuver les sorties éducatives ;

	<p>CONSIDÉRANT la participation des enseignants à leur élaboration ; CONSIDÉRANT que les sorties payées par les parents ont été planifiées; CONSIDÉRANT la recommandation de la direction d'école ; IL EST PROPOSÉ par Mme Catherine Delisle, membre du conseil d'établissement, d'approuver la sortie sortie, telle que déposée.</p> <p style="text-align: right;">APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ</p>
--	--

9.	<p>INFORMATION DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL</p> <p>Aucune</p>
----	---

10.	<p>INFORMATION DU REPRÉSENTANT AU COMITÉ DE PARENTS</p> <p>10.1 Élection des membres au comité EHDA.</p> <p>10.2 Rencontre concernant les règles de fonctionnement des services de garde. Quelques modifications ont été apportées en lien avec les inscriptions, elle aura lieu dans la semaine du 6 au 17 mai 2024, la <i>journée portes ouvertes</i> du 10 mai 2024 sera l'occasion idéale pour les parents des élèves de la maternelle.</p>
-----	--

11.	<p>INFORMATION DU PERSONNEL DE L'ÉCOLE</p> <p>11.1 Un dîner « cabane à sucre » a été organisé par Mme Caroline Bonenfant (maternelle) et Mme Karine Veillette (4e année).</p> <p>11.2 L'école est demeurée ouverte la journée de l'éclipse solaire du 8 avril 2024, les élèves et les membres du personnel ont profité de l'événement.</p>
-----	---

12.	<p>INFORMATION DU SERVICE DE GARDE</p> <p>12.1 Mme Susie Néron informe les membres que les heures d'ouverture du service garde seront élargies : 6h45 à 17h45 au lieu de 7h à 17h30. À revoir l'an prochain.</p> <p>12.2 En contexte de pénurie de personnel éducateur et pour des raisons de sécurité, le service de garde pourrait se voir dans l'obligation de restreindre les accès au service de garde afin de respecter les ratios prescrits (voir le point 2.7 du document « Règles de fonctionnement des services de garde », en annexe).</p>
-----	--

13.	<p>INFORMATION DE LA DIRECTION</p> <p>13.1 Organisation scolaire prévue à ce jour pour 2024-2025</p> <p>17 classes, dont une ouverture en 3^e année</p> <ul style="list-style-type: none"> - 3 classes de maternelles - 3 classes de 1^{re} année - 3 classes de 2^e année - 3 classes de 3^e année - 2 classes de 4^e année - 2 classes de 5^e année - 1 classe multi-niveaux 5^e/6^e année <p>13.2 Services complémentaires prévus à ce jour pour 2024-2025</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les postes de TES seront maintenant de 35h - Psychoéducation : 14h - Implantation des écoles « point de service » <p>Mme Susie Néron demande s'il y aurait une possibilité d'avoir un TES pendant les heures du dîner, le dossier est en attente.</p> <p>13.3 Construction</p> <ul style="list-style-type: none"> - La fin des travaux de l'agrandissement est prévue pour une ouverture en août 2024. - Les classes de maternelle seront déménagées dans le modulaire déjà existant, sur la cour (actuellement ce sont des classes de 4^e et 5^e année). - Les travaux dans le bâtiment actuel se poursuivront jusqu'en décembre 2024. <p>13.4 Avancement du projet éducatif</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prochaine étape : travailler sur les « moyens ». <p>13.5 Photographe 2024-2025 et photos finissants 2023-2024</p> <ul style="list-style-type: none"> - La journée photo est prévue le 24 septembre 2024. - La photo des finissants (2023-2024) est prévue le 11 avril 2024. <p>13.6 Magazine Étincelles et réussites</p> <p>Les gagnants pour l'année 2023-2024 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Émilie Gauthier, enseignante-orthopédagogue, membre du personnel - Louanne Gascon, élève de l'année
------------	---

14.	<p>AFFAIRES NOUVELLES</p> <p>14.1</p> <p>Aucune</p>
------------	--

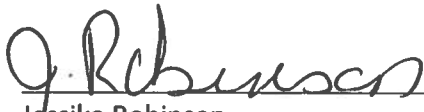
15. DATE DE LA PROCHAINE RENCONTRE

Lundi 13 mai 2024 à 19h

16. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

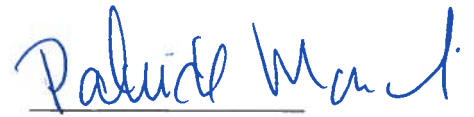
CÉ-23/24-33

Il est proposé par Mme Hélène Robitaille, de lever l'assemblée à 20h27.



Jessika Robinson

Présidente du conseil d'établissement 23-24



Patrick Martel

Directeur

